



**COMMISSION
TRANSPORTS, SÉCURITÉ & MOBILITÉ**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 6 mai 2024 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s : M. Killian SUDAN (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
Mme Claudia COCHET
M. Federico GIACOBINO
Mme Catherine ODIER
M. Laurent PECCOUD

Exécutif : M. Christophe BAUMBERGER Adjoint

**Administration
communale :** M. Charles LASSAUCE Secrétaire général

Excusé-e-s : --

Invité-e-s : M. Rui GERONIMO Police municipale

ORDRE DU JOUR

19h Entretien avec les agents de la police municipale au sujet de la circulation dans le village

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Discussions suite à l'entretien avec les agents de la police municipale**
- 3. Point de situation sécurité et rétrospective sur la séance de l'Exécutif du 28 mars 2024**
- 4. Voie bleue**
- 5. Communications de l'Exécutif**
- 6. Divers**

Entretien avec les agents de la police municipale au sujet de la circulation dans le village

À la demande du Conseil municipal, et afin de répondre à certaines préoccupations, le budget 2024 pour la sécurité avait été augmenté de Fr. 100'000.-. Différentes problématiques seront abordées ce soir : les incivilités (par exemple les incidents de l'été dernier), la sécurité des enfants sur le trajet de l'école et la récente déviation des flux de véhicules sur le village et le chemin des Buchilles, induite par les travaux sur la route de Thonon.

M. R. Geromino, pour la police municipale, est présent pour répondre aux questions des commissaires.

Organisation/fonctionnement de la police municipale

La police municipale compte actuellement cinq APM (le recrutement d'un sixième est en cours)

et deux contrôleuses du stationnement. Le problème de sous-effectif a des impacts sur les tâches de la police municipale qui assume des missions pour huit communes, toutes à des pourcentages différents. Le pourcentage de Corsier étant de 0,5 ETP (20h hebdomadaires), prioriser les missions en fonction des besoins est indispensable. Les priorités sont définies en fonction des demandes de la commune et de leur degré d'importance.

La police municipale peut travailler jusqu'à minuit (parfois plus, de façon exceptionnelle), samedi et dimanche compris. Un dimanche équivalant presque à une semaine, il faut que les communes tiennent compte des heures supplémentaires relatives à leurs demandes.

Aux vues des problèmes d'effectifs, la commune se demande si elle pourrait avoir un taux sur mesure.

Un commissaire demande les raisons liées à la difficulté de recruter du personnel pour la police municipale. Le représentant de la police municipale pense que les petites communes ne sont pas très attrayantes pour les jeunes, que ce soit en termes d'activités ou de revenu (il n'y a pas d'échelle de traitement pour toutes les communes genevoises).

Contrôle des haies

Sanctionner les habitants dont les haies ne sont pas taillées signifie 4h à deux APM, soit 8h. Ce contrôle ne peut être effectué par un garde-chasse ou un garde-forestier. Il faudrait pouvoir décharger les APM de cette tâche, par exemple via la création d'un poste intercommunal à 60%, afin qu'ils puissent se concentrer sur d'autres problématiques telles que celles liées à la mobilité. A titre d'exemple, à une époque, un employé de Collonge-Bellerive au bénéfice d'une invalidité partielle se chargeait de certaines petites tâches (contrôle des haies, affichage officiel, patrouilleur scolaire). En revanche, une entreprise de sécurité privée ne peut s'en charger.

Selon la LCR, les APM doivent intervenir dès qu'une haie empiète sur la voie publique, comme un trottoir ; c'est une tâche annuelle très chronophage.

Contrôle du stationnement

Les relevés de véhicules, lors des manifestations, pourraient être confiés à un tiers. Une entreprise de sécurité privée pourrait se charger de ce type de dénonciations.

Un commissaire explique que depuis de nombreuses années, la commune se heurte à un stationnement sauvage persistant devant le Café du Soleil, ceci jusqu'à l'intersection. Le représentant de la police municipale précise que les APM ont été informés de toutes les problématiques. Il mentionne que la commune pourrait demander à la police municipale de faire plus d'horaires du soir.

L'administration évoque l'exemple des contrôleurs du stationnement littoral. Deux personnes sont spécifiquement chargées, durant l'été, de travailler pendant cinq mois sur Collonge-Bellerive, Hermance, Anières et Corsier. Cette prestation est facturée en dehors de la convention intercommunale générale. Une amélioration a été récemment apportée, à savoir tenir compte du nombre d'amendes d'ordre. Il pourrait donc y avoir des améliorations spécifiques, pour autant que l'effectif soit en rapport.

Contrôle passage piétons

Un commissaire explique que des habitants se plaignent de voir les APM devant le passage piéton situé devant l'école, plutôt que devant le Clin d'œil ou autres. La police municipale répond que les actions préventives Prédia ont été instaurées par le canton. À chaque rentrée scolaire, les APM doivent assurer un maximum de visibilité à proximité des écoles. La Mairie ne doit pas hésiter à transmettre ses demandes concernant d'autres points considérés comme dangereux.

Un commissaire demande si un garde engagé par la commune pourrait aussi faire un peu de

prévention (incivilités) à des horaires plus tardifs. La police municipale rappelle qu'à l'époque, un grand frère se chargeait d'approcher les jeunes sur le territoire communal. Les APM sont, de par leur fonction, appelés à patrouiller à deux. Sur le plan sécuritaire, il est toujours préférable de fonctionner en binôme. Ce rôle pourrait être confié à un agent de sécurité privée lors de ses rondes. Il est précisé par la Mairie que c'est déjà le cas. L'été dernier, les rondes de la société privée avaient été augmentées, sur le quai de Corsier.

Compétences de la Police municipale et de la gendarmerie

Les APM ne peuvent verbaliser que sur constatation, pas sur dénonciation, ni sur vidéo. La police a elle un pouvoir d'arrestation, même en civil.

En résumé, la commune, qui dispose de peu de temps APM, aurait intérêt à prioriser leurs tâches sur les missions qui sont du seul ressort de la police municipale, notamment les violations de la LCR. La police municipale pourrait être déchargée d'une partie du travail lié au stationnement sauvage via des dénonciations par une société de sécurité privée. Un service communal pourrait se charger de la question des haies (demandes, constats sur place). Les incivilités pourraient être confiées à une société de sécurité privée.

M. R. Geronimo est remercié et libéré.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité (7 oui).

2. Discussions suite à l'entretien avec les agents de la police municipale

Organisation/fonctionnement de la police municipale

La commune pourrait intervenir sur la qualité des 20h d'APM qui lui sont imparties. Actuellement, afin de connaître l'utilisation de ces heures, le chef de poste transmet une main-courante aux magistrats et un journal d'événements est transmis à la commune. Par exemple, 7 interventions spécifiques ont été menées à Corsier en février, 4 APM ont effectué un contrôle de la circulation au chemin des Bûchilles et 9 amendes d'ordre ont été délivrées. Les 20h sont aussi consacrées à des tâches administratives

La police municipale cherche depuis cinq mois à recruter une personne afin de compléter son effectif, en vain. Le chef de poste a rejoint l'état-major de la Ville de Genève. Une refonte complète de la police municipale a été initiée au niveau de l'ACG, ce qui prendra plusieurs années. A l'heure actuelle, les cahiers des charges et les échelles de traitement ne sont pas identiques entre les différentes polices municipales.

la police municipale répond spécifiquement au Conseiller administratif de Collonge-Bellerive. Les problématiques majeures rencontrées sur Corsier se déroulent principalement le soir (tapage nocturne, stationnement sauvage dangereux, etc.). Or l'activité des APM se déroule entre 7h et 17h, voire jusqu'à 19h, exceptionnellement 23h, et peu le week-end. D'où un décalage avec les besoins de la commune.

Cinq scénarios sont en cours d'étude. À l'heure actuelle, Anières ne souhaite pas collaborer avec Corsier pour les APM. Plusieurs communes souhaiteraient mettre en place une gouvernance de type « groupement intercommunal ». Elles auraient ainsi une visibilité par rapport aux engagements et cahier des charges des APM. Corsier consacre un budget annuel d'environ Fr. 70'000.- pour les APM (hors contrôleurs du stationnement et contrôleurs saisonniers). Avec la convention actuelle, augmenter à 1 ETP le taux pour Corsier (contre 0,5 actuellement) impliquerait que les autres communes réduisent leurs taux respectifs. De plus, le coût global s'élèverait à environ Fr. 254'000.- (salaire, charges sociales, matériel, etc.). Par rapport au nombre d'habitants, la gestion du personnel et la petitesse du territoire, créer une

police municipale pour Corsier signifierait engager cinq APM pour les trois-huit (environ Fr. 870'000.-, hors local, véhicules, etc.). La jauge est généralement d'un APM pour 1'500 habitants. Ce qui serait impossible à Corsier pour assurer une présence régulière.

Le système actuel ne sera jamais pleinement satisfaisant. La commune est obligée d'étudier d'autres solutions pour obtenir des prestations sur mesure : actions communales (haies, déchets, etc.), actions privées (incivilités, tapage nocturne, etc.), actions APM. Il est suggéré, pour cet été, d'utiliser le budget supplémentaire de Fr. 100'000.- pour augmenter le mandat de la société de sécurité privée afin de lutter contre les incivilités, le tapage nocturne, etc. le soir. Le cahier des charges pourrait prévoir plus de rondes et de tournées à des endroits bien particuliers (centre du village, école, quai et port) et des dénonciations ciblées par rapport au stationnement sauvage.

Contrôle des haies

Ce contrôle pourrait être attribué à un service communal. Il est dommageable que cela soit réalisé par les APM. La commune n'émet cependant pas de demande pour ce contrôle, sauf de manière très spécifique et très rarement, par exemple lorsque le camion-poubelle ne peut plus accéder à un chemin. Les APM interviennent également sur dénonciation privée.

Il semble y avoir une certaine unanimité pour ne pas confier les missions de contrôle des haies, des déchets ou autres aux APM, quitte à trouver un système annexe pour les demandes privées.

Contrôle du stationnement

Une société de sécurité privée pourrait être chargée des rapports de dénonciations, car les APM ne viendront pas amender les contrevenants la nuit. Il serait intéressant que la commission liste les tâches pour elle essentielles, qui serait validée par l'Exécutif et transmise à Collonge-Bellerive. Les questions de stationnement et contrôles de circulation sont des éléments qui semblent importants pour les commissaires.

Gardes ruraux

Concernant la déchetterie, divers scénarios sont à l'étude, comme faire appel à des gardes ruraux.

Un vote est réalisé afin de déterminer si les commissaires sont favorables à des gardes ruraux.

À l'unanimité, les commissaires seraient favorables à la possibilité d'employer des gardes ruraux.

Société de sécurité privée

Il y a cinq patrouilles quotidiennes pour un budget de Fr. 67'000.-. Il serait possible de mettre en place en moins d'une semaine des patrouilles aussi spécifiques que souhaité. La commune est tout à fait libre d'augmenter ou de diminuer ce mandat.

Les agents de sécurité privée peuvent dénoncer un véhicule mal stationné sur le domaine privé, pas sur le domaine public. Les agents font déjà déplacer les véhicules qui stationnent sur la rampe de mise à l'eau. Il est suggéré de demander aux contrôleuses du stationnement d'intervenir sur le carrefour du Clin d'œil, par exemple de 19h à 21h les week-ends. Les autorités sont confrontées à un problème particulier de stationnement sauvage, à des heures et jours particuliers.

Un vote est réalisé pour que la police municipale augmente sa présence sur certains créneaux horaires.

La commission demande que la police municipale travaille un peu plus le matin ou le soir (heures de pointe) au moins une fois par semaine selon les disponibilités des APM, tant sur le contrôle du stationnement que sur les reports de circulation (chemin des Buchilles ou autres).

Il est suggéré de doubler les rondes de la société privée de sécurité pour la période de juin à septembre (centre du village, quai et port, école). Le quai étant le point le plus problématique, pendant la période estivale, une présence permanente pourrait être assurée. Cinq patrouilles d'une heure sont déjà effectuées entre 19h et 5h. Celles-ci sont très aléatoires, non seulement en termes d'horaires, mais aussi de trajets.

Jusqu'aux vacances d'été et à la prochaine rentrée, la commune pourrait préventivement mettre en place une patrouille sur le passage piéton devant l'école pendant les heures de sortie (midi et soir). La commission était parvenue préalablement à la conclusion que ce passage piéton n'était pas dangereux. Il est proposé, pendant la période estivale, de prévoir une patrouille sur le quai de 18h à minuit, voir 1h, avec des passages aléatoires au centre du village.

Un vote est réalisé pour l'augmentation des patrouilles de société de sécurité privée sur le quai pendant la période estivale.

À l'unanimité (7 voix), la commission préavise favorablement l'augmentation des patrouilles de la société de sécurité privée pendant la période estivale sur le quai et le secteur de l'école.

3. Point de situation sécurité et rétrospective sur la séance de l'Exécutif du 28 mars 2024

L'Exécutif a rencontré M. P. Pulh (commandant de la gendarmerie) et une de ses adjointes, Mme Ducommun (responsable de la police de proximité). Cette réunion avait pour but de savoir si la commune pouvait, au niveau politique, faire quelque chose pour augmenter l'effectif du poste de la Pallanterie afin d'accroître la capacité opérationnelle et de résoudre le sentiment d'insécurité sur le territoire d'Arve et Lac.

La situation générale a également été résumée. Pour la région, tous les voyants sont verts (cambriolages, accidents de la circulation, incivilités, etc.). Il y a eu 13 cambriolages ou tentatives recensés à Corsier en 2023, tous types confondus (8 en 2022). La plus grosse problématique pour Corsier comme pour le canton, actuellement, c'est la cybercriminalité. Un commissaire suggère d'organiser une séance d'information publique pour attirer l'attention de la population sur ces phénomènes. Des spécialistes de la police cantonale passent dans les communes pour sensibiliser les habitants. Le problème est que les personnes les plus concernées ne participent pas. Il serait tout à fait possible de mettre sur pied une séance d'information publique dans le courant de l'automne.

Un vote est réalisé pour organiser une séance d'information publique sur la cybercriminalité.

À l'unanimité (7 voix), la commission préavise favorablement l'organisation d'une séance d'information publique sur la cybercriminalité.

4. Voie bleue

Un commissaire propose d'évoquer l'analyse multicritères. L'Exécutif est en contact étroit avec le COPIL, à qui ces demandes ont été reformulées à de multiples reprises. Le COPIL ne souhaite pas, pour des questions compréhensibles de confidentialité, transmettre de documents avant le dépôt de la demande de concession auprès de la Confédération. Ces documents pourraient être présentés début juin lors d'une séance plénière des commissions réunies.

Faute d'obtenir les éléments les plus importants pour se déterminer, plusieurs commissaires donneront par définition un avis négatif, car le COPIL ne veut pas collaborer avec la commune la plus concernée par la Voie bleue. La lecture de la dernière lettre envoyée au COPIL par les autorités est donnée. Celle-ci évoque les interrogations du Conseil municipal concernant le manque de transparence et de collaboration des porteurs du projet. Deux dates de séance de commission à huis clos ont été proposées par la commune.

Cognoy a un intérêt pour une voie lacustre. Selon le PV du CM de Cognoy du 12.12.2023, la commune reste ouverte à un arrêt sur son territoire après la phase d'essai qui se terminera le 12.12.2026. Il paraît important, pour Corsier, de savoir dans quelle mesure Cognoy pourrait faire office de plan B. Pour rappel, l'archéologue préhistorien, avait évoqué la présence d'un site palafittique à Cognoy. Étant donné les infrastructures à mettre en place, Cognoy ne sera pas prête avant la fin de la période d'essai. Cognoy avait voté un crédit d'étude en vue de créer un débarcadère pour la Voie bleue ; elle y avait renoncé, compte tenu des coûts. Le potentiel de traversées lacustres sur l'ensemble du lac avait été évoqué par la CGN.

5. Communications de l'Exécutif

Réparation du collecteur

La CFin a préavisé favorablement un crédit d'investissement relatif à la réparation du collecteur (tête de connexion) sur la route de Corsier (fermeture de 3 à 5 semaines, accès le week-end en cas de manifestation) au carrefour de la route de Thonon. Il est précisé que Swisscom ne sait pas encore s'il serait possible d'en profiter pour passer la fibre optique dans les chambres et tuyaux existants. Les ingénieurs mobilité définiront le schéma de circulation qui sera validé par l'OCT.

6. Divers

Néant.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h46.